



# Commune de Genolier

## Conseil communal

### **DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

---

#### **1. ACCEPTATION du préavis 30/2017**

adoptant le budget communal 2018 tel que présenté et prenant acte du plan d'investissement.

#### **2. ACCEPTATION du préavis 27/2017**

autorisant la Municipalité à vendre la parcelle de 1'244 m<sup>2</sup> et le bâtiment qui y est construit, située à la Chèvererie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 830'000.-TTC, frais de notaire, de géomètre, du registre foncier, de la division de biens-fonds, de l'inspecteur forestier et des différents services du canton à la charge de l'acheteur.

#### **3. ACCEPTATION du préavis 31/2017**

Décidant

- 1) d'accorder un crédit de CHF 120'000.-TTC destiné à financer la construction d'un local annexe à la chaufferie de Genolier Càd SA.
- 2) de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou par un emprunt bancaire ou institutionnel.
- 3) d'amortir en une fois par le compte 9282.1 fonds de réserve pour travaux futurs.

#### **4. ACCEPTATION du préavis 29/2017**

Décidant

- 1) d'accorder un crédit de CHF 2'530'000.-TTC destiné à la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité.
- 2) de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut financier agréé.
- 3) de mettre au budget communal dès 2018 un montant maximal annuel de CHF 1'200'000.- et le solde sur 2019.

### **5. Election au Secrétariat du Conseil Communal**

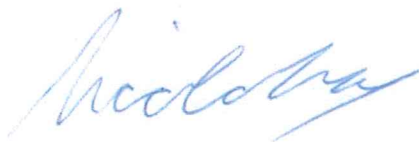
Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Est élue : **Madame Laurence WERLEN**  
A l'unanimité par acclamation

Genolier, le 14 décembre 2017

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président



Nicolas Bolay



Le Secrétaire



Pierre-Alain Zufferey